
Questions et commentaires

**Élargissement de la route 116 entre Victoriaville et Princeville
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-05-402

Le 28 juillet 2004

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Questions et commentaires.....	1
1. Traversée des cours d'eau.....	1
2. Qualité de l'eau	2
3. Espèces menacées ou vulnérables.....	3
4. Divers	4

INTRODUCTION

Le présent document résulte de la consultation intra et interministérielle. Cet exercice a permis de vérifier si les éléments de la directive et du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 9) ont été traités d'une façon satisfaisante dans la version provisoire de l'étude d'impact « Élargissement de la route 116 entre Victoriaville et Princeville » déposée le 1^{er} juin 2004 par le ministère des Transports (MTQ).

Les informations requises pour compléter l'étude sont présentées sous forme de questions et commentaires regroupés sous certains thèmes soit : 1) Traversée des cours d'eau ; 2) Qualité de l'eau ; 3) Espèces menacées ou vulnérables et 4) Divers.

Les réponses aux questions et commentaires peuvent être présentées dans un document complémentaire à la version provisoire ou incluses dans une version révisée de l'étude d'impact.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

1 TRAVERSÉE DES COURS D'EAU

Section 5.3.4 Caractéristiques hydrologiques (page 20)

La description faite à cette section précise que plusieurs petits cours d'eau sont présents dans la zone d'étude et se drainent dans la rivière Bulstrode.

Q-C.1 Ces petits cours d'eau sont-ils touchés par le projet? Si oui, bien les identifier et décrire le type d'ouvrage d'art (pont ou ponceau) devant subir des modifications;

Section 5.3.4.3 Zones inondables (page 22)

L'initiateur indique que le secteur localisé immédiatement en amont du pont de la route 116 serait une zone à risque d'inondation.

Q-C.2 Le MTQ a-t-il tenu compte de ces risques d'inondation et quelles mesures a-t-il pris pour en diminuer les impacts?

Carte 5.1 Milieu biophysique (page 27)

Q-C.3 Bien que les zones inondables soient identifiées sur cette carte, une cartographie plus précise des zones inondables de la zone d'étude est-elle disponible?

Section 6.7 Description technique (page 119) et 6.7 Informations relatives à la réalisation des travaux (page 120)

La partie du projet qui risque le plus d'affecter l'environnement, la faune et les habitats fauniques est la traversée de la rivière Bulstrode. Afin d'analyser les impacts, des informations supplémentaires seraient nécessaires. Elles portent sur l'ouvrage (pont) qui sera installé, la façon dont il sera installé, de même que sur les mesures d'atténuation qui seront appliquées pour en réduire les effets temporaires et permanents. À cet effet :

Q-C.4 Produire le plan actuel du pont-route sur la rivière Bulstrode (incluant le pont ferroviaire).

Q-C.5 Produire les relevés hydrologiques pertinents (bathymétrie, vitesse de courant, profil en long, etc.) aux abords et en aval du pont existant.

Q-C.6 Établir les options possibles pour la construction du nouveau pont-route de la rivière Bulstrode et évaluer les impacts potentiels de sa construction, en fonction des différentes options.

Q-C.7 Décrire les phases de démolition du pont actuel et de construction du nouveau pont.

2 QUALITÉ DE L'EAU

Le tronçon visé par le projet d'élargissement de la route 116 croise la rivière Bulstrode et quelques ruisseaux situés en amont du réservoir Beudet dans lequel se trouve la prise d'eau de la Ville de Victoriaville.

Dans la région du Centre-du-Québec, la sédimentation dans les lacs et les cours d'eau est un problème majeur.

Pendant les travaux de construction, le MTQ envisage la mise en place de mesures temporaires (page 129) telles qu'une berne filtrante et des trappes à sédiments afin de minimiser l'apport en sédiments à la rivière Bulstrode via les fossés de la route.

- Q-C.8 Compte tenu de la problématique de sédimentation soulignée ci-dessus, cette mesure pourrait-elle devenir permanente afin de minimiser l'entraînement des solides dans la rivière Bulstrode et permettre de mieux protéger la qualité de l'eau brute de la Ville de Victoriaville?
- Q-C.9 Quelles sont les mesures qui seront mises en place afin d'aviser la Ville de Victoriaville du début des travaux et lui permettre d'ajuster le traitement à la station de production d'eau en fonction d'un changement potentiel de la qualité de l'eau brute?

3 ESPÈCES MENACÉES OU VULNÉRABLES

Section 5.4.1.3 Espèces de la flore vasculaire susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables (page 23)

Plantes vasculaires menacées ou vulnérables

L'initiateur mentionne la présence possible de deux espèces de plantes vasculaires menacées ou vulnérables soit le galéaris remarquable (*Galaris spectabilis*) et la muhlenbergie des bois (*Muhlenbergia sylvatica*).

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec recense une autre mention historique d'une espèce menacée dans la zone d'étude : la polémoine de Van Brunt (*polemonium vanbruntiae*) qui affectionne également les marécages et les milieux humides.

- Q-C.10 Compte tenu de la présence possible de ces différentes espèces dans la zone d'étude, effectuer un inventaire terrain en période propice (août pour les trois espèces). L'inventaire devra couvrir tous les secteurs situés dans l'emprise et sur une distance de 100 mètres de part et d'autre du tracé retenu. Une attention particulière devra être portée à la traversée des cours d'eau.
- Q-C.11 Caractériser les milieux affectés. Cette caractérisation devra accompagner les résultats d'inventaire.
- Q-C.12 Advenant la présence d'espèces menacées ou vulnérables, présenter les mesures d'atténuation particulières envisagées.

Noter que la transplantation ne sera pas une mesure à privilégier, cette mesure ne doit être envisagée qu'en dernier recours.

Section 5.4.2.1 Faune avienne (page 23)

Faune avienne menacée ou vulnérable

L'initiateur mentionne, dans cette section, que deux espèces de la faune aviaire susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ont été recensées dans le secteur de la zone d'étude (buse à épaulettes et grèbe jougris) et qu'elles pourraient possiblement se retrouver dans la partie centrale de la zone d'étude.

À cet effet, il est mentionné à la page 130 qu'il y aurait lieu de procéder, préalablement aux travaux de construction, à une vérification des secteurs potentiels afin de valider leur présence dans la zone des travaux.

Q-C.13 Le MTQ a-t-il l'intention de procéder à cette vérification telle que mentionnée à l'étude d'impact? Si oui, et advenant leur présence dans la zone des travaux ou à proximité, indiquer les mesures d'atténuation particulières envisagées pour réduire les impacts sur ces espèces.

4 DIVERS

Section 4.2.4 : Solution privilégiée (Page 18)

Cette section décrit les différentes solutions envisagées afin de répondre aux différents objectifs du projet et celle qui a finalement été retenue, soit celle du réaménagement à quatre voies contiguës avec terre-plein aux intersections.

En fin de section, il est toutefois mentionné que « *le MTQ aménage dès maintenant le corridor d'emprise pour éventuellement accueillir une route à quatre voies séparées avec terre-plein* ».

Q-C.14 Quelles sont les raisons qui motivent le MTQ à aménager dès maintenant le corridor d'emprise de cette façon ?

Q-C. 15 Le MTQ prévoit-il réaménager à nouveau la route à quatre voies séparées dans un avenir rapproché ?

Carte 5.2 Utilisation du sol (page 33)

Cette carte comporte certains éléments erronés. Nous observons dans le segment B un chevauchement du périmètre d'urbanisation de la Ville de Princeville et de la zone agricole. Cette situation s'explique probablement par une confusion entre le terme périmètre mixte (secteur déstructuré ayant un certain caractère urbain mais localisé en zone agricole) utilisé par la MRC pour identifier les îlots déstructurés et le périmètre d'urbanisation lui-même.

Q-C.16 Afin de corriger la situation, l’initiateur devrait s’adresser à la MRC de l’Érable pour connaître le périmètre urbain exact de la Ville de Princeville.

Q-C.17 En ce qui concerne la Ville de Victoriaville, la limite de la zone agricole correspond bien à celle du périmètre d’urbanisation, cependant on ne retrouve aucun tracé de celui-ci sur la carte.

Tableau 8.3.4 Synthèse des impacts permanents, mesures d’atténuation et impact résiduel (page 138)

Ce tableau est incomplet (il manque entre autres une partie de la section portant sur les impacts agricoles) et l’ordre de présentation des impacts est irrégulier.

Q-C.18 Fournir une version complète de ce tableau en revoyant la mise en page afin qu’elle respecte l’ordre de présentation des impacts.

Section 10 Plan des mesures d’urgence (pages 163 et 164)

L’initiateur a traité sommairement de la planification des mesures d’urgence en faisant référence au plan régional existant. La directive ministérielle demande la présentation d’un plan incluant plusieurs éléments.

Q-C.19 Fournir la table des matières afin de s’assurer que le plan mentionné à l’étude d’impact pour faire face à une situation d’accident ou d’urgence comporte les éléments requis à la directive.

Original signé par :

Danielle Dallaire
Chargée de projet